

Du matos pour les mégots et les crottes

La commune a décidé d'investir pour la propreté

Frasnes-lez-Anvaing a décidé d'investir dans l'installation de cendriers publics ainsi que de trois nouvelles canisites et deux distributeurs de sacs à déjections.

Retenue dans le cadre de l'appel à projet « Wallonie plus propre – Matériel ou infrastructure visant à l'amélioration de la propreté publique », la commune de Frasnes-lez-Anvaing a décidé d'investir dans la lutte contre les petites incivilités, ces petits gestes qui paraissent anodins mais qui ont tout de même des conséquences.

C'est le cas des mégots jetés au sol ou dans les caniveaux. « Les mégots de cigarette libèrent des produits chimiques et des métaux lourds qui, lorsqu'ils sont jetés sur le sol, se diffusent dans la terre ou se retrouvent dans les réseaux d'égouttages. Quelques minutes suffisent pour en griller une mais des années sont nécessaires pour que ces substances se décomposent complètement dans la nature. Les mégots de cigarette dans les caniveaux engendrent en outre des coûts supplémentaires dans la maintenance des stations d'épuration des eaux usées. Un mégot



Trois nouvelles canisites ont vu le jour. © D.R.

peut polluer 500 litres d'eau! », explique l'intercommunale Ipalle sur son site internet. La commune a donc décidé d'investir dans des cendriers publics. Vous pourrez les retrouver aux murs de l'administration communale, des halls sportifs et des maisons de village de l'entité. Près de caniveaux de la commune, vous aurez l'occasion de remarquer la présence de macarons : « Ici commence la mer ».

TROIS CANISITES INSTALLÉS

Concernant les déjections canines qui jonchent les trottoirs, Frasnes a disposé trois canisites (près du parking de la rue de la Fauvette, à la résidence Emile Lesaffre et sur le

parking face à la Grand-Place) ainsi que deux distributeurs de sacs à déjections (parking de la rue de la Fauvette et place de la Liberté).

Amendes salées

Pour rappel, jeter un mégot de cigarette sur la voie publique peut être sanctionné d'une amende allant de 100 à 200€. Ça n'a donc pas seulement un coût pour la planète, mais aussi pour votre portefeuille. Réfléchissez-y avant de balancer le reste de votre cigarette. Concernant les déjections canines, cela peut monter à 500€. Munissez-vous toujours de sacs pour ramasser les cadeaux laissés par votre toutou (et utilisez-les). ●

R.H.